

2175

30 novembre 1961.

Républiques du Niger et de Haute-Volta.

Anniversaire de l'indépendance.

Département politique. Proposition du 27 novembre 1961.

Département des finances et des douanes. Rapport joint du 28 novembre 1961 (adhésion).

Le président de la Confédération a été invité par les présidents des Républiques de Haute-Volta et du Niger à assister ou à se faire représenter aux cérémonies qui marqueront le premier anniversaire de l'accession de ces pays à l'indépendance et qui seront célébrées respectivement du 9 au 11 décembre à Ouagadougou, et du 18 au 19 décembre à Niamey.

Le Niger et la Haute-Volta ont accédé à la souveraineté nationale respectivement les 3 et 5 août 1960; la célébration solennelle de l'indépendance a cependant été remise à une date ultérieure et a été fixée finalement aux dates indiquées ci-dessus.

Chaque fois qu'il fut invité, le Conseil fédéral a envoyé une délégation spéciales aux fêtes destinées à célébrer l'indépendance des pays de l'Afrique noire qui ont acquis leur souveraineté dans les années récentes. Tel fut le cas notamment de la Côte d'Ivoire qui, à l'instar du Niger et de la Haute-Volta, n'avait célébré l'indépendance qu'à l'occasion du premier anniversaire de l'acquisition de la souveraineté, le 7 août 1961. Le Conseil fédéral s'y était fait représenter par M. Jean Stroehlin, ambassadeur de Suisse en Côte d'Ivoire, en qualité d'ambassadeur plénipotentiaire en mission spéciale. Cette présence de la Suisse a été fort appréciée, non seulement par les gouvernements des nouveaux Etats, mais aussi par les milieux suisses intéressés. D'ailleurs presque toutes les nations du monde sont généralement représentées à ces manifestations.

Le département politique estime qu'il convient d'accepter les invitations des Républiques de Haute-Volta et du Niger et de charger M. Jean Stroehlin, accrédité récemment aussi comme ambassadeur de Suisse en Haute-Volta et au Niger, de représenter le Conseil fédéral aux cérémonies en question. Monsieur Stroehlin pourra, à cette occasion, remettre aux présidents des deux Républiques des messages du président de la Confédération.

Vu ce qui précède et d'entente avec le département des finances et des douanes, il est

d é c i d é :

- 1) M. Jean Stroehlin, ambassadeur de Suisse en Côte d'Ivoire, au Niger, en Haute-Volta et au Dahomey, est chargé de représenter le Conseil fédéral



- 2 -

- a) aux cérémonies qui auront lieu du 9 au 11 décembre 1961 à Ouagadougou pour célébrer le premier anniversaire de la proclamation de l'indépendance de la République de Haute-Volta;
 - b) aux cérémonies qui auront lieu les 18 et 19 décembre à Niamey à l'occasion du premier anniversaire de la proclamation de l'indépendance de la République du Niger.
- 2) Le président de la Confédération adressera des messages aux présidents des Républiques du Niger et de Haute-Volta, selon les projets joints en annexe.
 - 3) Le département politique est chargé de régler, le moment venu, d'entente avec le département des finances et des douanes, les conséquences financières de cette décision.

Extrait du procès-verbal au département politique (en 7 exemplaires) pour exécution et au département des finances et des douanes, pour son information.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Fleche

Son Excellence
Monsieur HANANI D I O R I
Président de la République du Niger
N i a m e y

a.211
a.164. Niger.1 - BSJ/sa
a.164. Conseil de
l'Entente.1

Berne, le 27 novembre 1961.

P r o j e t

Monsieur le Président,

Par lettre du 19 octobre, Votre Excellence a bien voulu m'inviter à prendre part aux festivités qui marqueront le 18 décembre prochain, le premier anniversaire de l'indépendance de la République du Niger.

Je Vous remercie vivement de cette invitation et ai l'honneur de Vous faire savoir que le Conseil fédéral a chargé M. Jean Stroehlin, Ambassadeur de Suisse au Niger, de le représenter à ces cérémonies et de Vous apporter les vœux chaleureux qu'il forme pour la prospérité de la République du Niger et Votre bonheur personnel.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Son Excellence
Monsieur Hamani D i o r i
Président de la République du Niger
N i a m e y

a.164 Haute-Volta 1
a.164 Conseil de l'Entente 1 - BSJ/cl
a.211

Berne, le 27 novembre 1961.

P r o j e t

Monsieur le Président,

Votre Excellence a bien voulu m'inviter à prendre part aux festivités qui marqueront, les 9, 10 et 11 décembre prochain, la première célébration solennelle des Fêtes de la République de Haute-Volta.

Je Vous remercie vivement de cette invitation et ai l'honneur de Vous faire savoir que le Conseil fédéral a chargé Monsieur Jean Stroehlin, Ambassadeur de Suisse en Haute-Volta, de le représenter à ces cérémonies et de Vous apporter les voeux chaleureux qu'il forme pour la prospérité de la République de Haute-Volta et Votre bonheur personnel.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Son Excellence
Monsieur Maurice Yaméogo
Président de la République de Haute-Volta
O u a g a d o u g o u